

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 63961

Texte de la question

M. Jacques Domergue interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les aides européennes. La filière viticole voit une partie de l'enveloppe des aides européennes, soit 17 millions d'euros, qui aurait pu lui être attribuée, revenir dans les caisses de Bruxelles. Il souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles les professionnels de la filière ne pourront disposer de ces fonds.

Texte de la réponse

La nouvelle organisation commune de marché (OCM) vitivinicole a été instituée progressivement en 2008 par la réglementation communautaire, pour la période 2008-2013. La France a ensuite décidé des textes d'application nationale (décrets, arrêtés et circulaires), qui sont intégralement parus au cours du premier semestre 2009. Les mesures financières mises en oeuvre se déclinent en deux volets : le programme d'arrachage définitif et le programme national d'aide. Le programme national d'aide, sur la période 2008-2013, comprend 7 mesures pour une enveloppe de 172 MEUR en 2008-2009, qui augmente chaque année pour atteindre 280 MEUR en 2012-2013. En 2008-2009, première année de mise en oeuvre, la France a consommé 152,8 M, soit plus de 90 % de l'enveloppe. Ce reliquat d'enveloppe, non reportable du fait des règles comptable du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), doit être réduit au cours des prochains exercices. À cette fin, des moyens ont été déployés pour accroître la consommation de l'enveloppe sur la prochaine campagne : installation d'un groupe de travail pour la simplification de la gestion du programme et mise à disposition d'une personne ressource pour accompagner les professionnels dans leurs démarches. Le groupe de travail, associant professionnels, FranceAgriMer et administrations concernées, a déjà formulé des propositions. Ce travail de simplification et d'évolution du programme se poursuit. Il convient désormais que les entreprises et organisations professionnelles saisissent les opportunités d'investissements ou de promotion sur les marchés à l'export qui leur sont offertes.

Données clés

Auteur : M. Jacques Domergue

Circonscription: Hérault (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 63961

Rubrique: Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11009

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2341